

Commune de Villarzel

Séance du Conseil général du 8 décembre 2023

Présidence : Mme Jocelyne Pfander

Secrétariat : Mme Marie Rossier

Mme J. Pfander ouvre la séance à 20h03 et salue les membres présents de la Municipalité et du Conseil général, elle salue également la présence de M. Delacrétaç pour la presse.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du PV de la dernière séance
3. Démissions, admissions, assermentations
4. Nomination d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal de l'ASIPE
5. Préavis 4/2023 : Budget 2024
6. Communications de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Membres du Conseil : 35 membres sont présents, 11 membres sont excusés et 2 personnes sont absentes. Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Les 5 municipaux, sont aussi présents, ainsi que Mme S. Terrin, boursière.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 19.06.2023

Le document est soumis au vote et adopté à l'unanimité, aucune remarque.

3. Démissions / Admissions / Assermentations :

Démission de Mme Claudine Roux, Mme J. Pfander nous lit sa lettre de démission.

M. Augsburgberger est assermenté.

Mme Hedwig Augsburgberger est assermentée.

4. Nomination d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal de l'ASIPE

Mme Brigitte Dumasdelage est élue par acclamation.

5. Préavis 4/2023 : Budget 2024

M. Max Blaser présente le préavis 04/2023, Budget 2024.

Le Budget 2024 est équilibré, avec un léger bénéfice de CHF 12'880.-, représentant 0.7% d'un équilibre budgétaire parfait ! Points importants à relever :

- Changement de présentation, dès 2024 la comptabilité se fera sur le modèle comptable harmonisé version 2, abréviation MCH2.

- Nouvelle classification, plus détaillée et harmonisée avec celles de la Confédération, des cantons et autres communes. Avec notamment une distinction entre les patrimoines, d'une part le patrimoine administratif

(exploitation) et le patrimoine financier (qui n'est pas directement opérationnel, mais qui permet de financer les investissements).

-Un autre changement important avec MCH2, il s'agit de la durée des amortissements.

Il n'y a cette année pas de comparaison avec les budgets des exercices précédents, pour la simple et bonne raison qu'il aurait été trop compliqué, long et coûteux, d'essayer de faire une comparaison entre MCH2 et MCH1.

Mme Sylviane Terrin passe en revue le budget dans l'ordre de la nouvelle classification MCH2, en détaillant chaque rubrique, selon le préavis 4/2023 que nous avons reçu.

0 Administration générale

1 Ordre et sécurité publics, défense

2 Formation

3 Culture, sport et loisirs, église

4 Santé (rien pour cette rubrique qui n'apparaît pas dans notre plan comptable).

5 Prévoyance sociale

6 Trafic et télécommunications

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

8 économie publique

9 Finances et impôts

Questions/Réponses :

Question : M. Miéville Eric « En vertu de quels critères les masses salariales sont-elles réparties sur les différents comptes ? »

Réponse : Mme Terrin « pour le budget la répartition est faite sur une base de pourcentage, par rapport aux heures de l'employé communal, et en fin d'année les heures sont ventilées dans les dicastères respectifs ».

Réponse : M. M. Blaser « L'employé communal remplit chaque semaine un carnet d'heures, qui permet d'une part le contrôle des heures et également la ventilation dans les dicastères ».

Le Budget prévoit donc des comptes avec des charges de CHF 1'790'320.-, des revenus de CHF 1'803'200.-. Le solde est un excédent de produits de CHF 12'880.-.

Il n'y a pas d'autres questions, la présidente donne la parole à Mme Evelyne Spielmann pour la lecture du rapport de la commission de Gestion et des finances.

Mme Evelyne Spielmann : donne lecture du rapport de la commission de Gestion et des finances, qui s'est rencontrée le 22.11.2023 en présence de Mme Sylviane Terrin et M. Max Blaser.
La Commission propose d'accepter le préavis n° 4/2023, tel que présenté par la Municipalité.

Il n'y a pas de questions

La Présidente ouvre le vote.

Le Conseil général adopte à l'unanimité le budget 2024 tel que présenté dans le préavis.

6. Communications de la Municipalité

Mme Christelle Schulé :

- Intégration à l'ASIPE, le calendrier prévu a été bien tenu.

Depuis le 30.10.2023 Villarzel participe au CoDir de l'ASIPE (9 communes, séances toutes les 2 semaines environ), nous avons un délégué « variable », en la personne de Mme Brigitte Dumasdelage et un délégué « fixe » représentant de la Municipalité, en la personne de M. Lionel Bussard.

Au 31.12.23 l'ASIEGE va être dissoute et fera intégralement partie de l'ASIPE dès le 01.01.2024.

- La gestion du Villarzel info a été reprise par la secrétaire communale, Mme Letizia Sauterel.

M. Lionel Bussard :

- Concernant le projet de réfection de la RC 609 par le canton, il y aura une séance d'information publique, ouverte à tous, à la grande salle de Sédeilles, mercredi 10 janvier à 20h.

- Le 14.11.2023 la passerelle en bois du Moulin aux Ânes a été emportée par les eaux du ruisseau de Marnand. En collaboration avec la corporation forestière, la Municipalité va regarder ce qu'elle peut faire pour la restaurer.

Question : M. Georges Barthlomé « Puisqu'il y a un projet de réfection de la route de Rossens, ne serait-il pas opportun de refaire également la peinture du passage piétons qu'on ne voit plus du tout ? ».

Réponse : M. L. Bussard « il n'était pas prévu de refaire la peinture tout de suite car nous devons aussi refaire les canalisations d'eau, il sera refait fin 2024 après la pose du nouveau bitume ».

M. G. Barthlomé « Ce serait dommage qu'il arrive un accident à cause de ce passage piéton qui n'est pas visible ».

M. M. Blaser « C'est pas le passage piéton, mais les panneaux qui font foi pour les automobilistes ».

M. Max Blaser, Syndic :

- Concernant la ZIP de Sédeilles, la Municipalité mène des discussions intensives avec Car Postal et la DGMR pour que les charges financières pour la commune soient supportables et que le projet puisse quand même se faire. Une rencontre a eu lieu en novembre avec la direction de Car Postal suisse romande et la DGMR pour savoir dans quelle mesure Car Postal pourrait reprendre à son compte le projet de leur dépôt, ce qui allégerait de manière significative les charges financières pour la commune et nous permettrait de respecter notre plafond d'endettement de CHF 5.5 mio. qui est notre limite et que nous ne voulons pas dépasser. Des réponses devraient arriver d'ici la toute fin de l'année.

- Le projet de route en traversée de localités de Sédeilles et Rossens, sera évidemment compatible avec le projet de la ZIP.

- Nous avons demandé aux agriculteurs de la commune si qqun serait intéressé à reprendre la ferme du Clos d'Amont qui le cas échéant serait démolie ou démontée, puisqu'elle est en trop mauvais état. L'idée est de privilégier les agriculteurs de la commune avant que des annonces ne paraissent.

M. Alain Renaud, Vice-Syndic :

- Le service technique : dès janvier 2024 la commune de Montanaire en fera partie, deux collaborateurs supplémentaires ont été engagés. Nos interlocuteurs habituels ne changeront pas.

- Concernant les géo données mises à disposition par le service technique : Ce guichet sera prochainement mis à disposition d'autres communes ne faisant pas partie de l'association AISTBV, d'où le lancement de la plateforme « CartoBROYE », pour l'association il n'y aura pas d'incidences financières, mais plutôt de nouvelles ressources financières.

- Il y aura des tests d'enfumage l'année prochaine, pour vérifier les réseau EU/EC, en vue du raccordement à l'EMB.

- Au début 2024 il y aura aussi une vérification globale du parc des hydrantes communales, entretien, remplacement, mesure de pression, ...

Question : M. Alain Miéville « les fontaines de la rue du Bourg qui ne coulent plus, est-ce un problème de conduites ? ».

Réponse : M. A. Renaud « Oui il y a une fuite sous le chemin de l'Étang, le projet était d'utiliser provisoirement une autre conduite, mais cette solution n'est pas possible à réaliser à un coût raisonnable à cause du mauvais état également des conduites passant sous le parking de la grande salle. Ces travaux devront attendre pour qu'ils soient englobés dans les travaux de la ZIP ».

M. Xavier Nicod :

- Un appartement au collège de Villarzel, au 2^{ème} étage sera à louer prochainement.

- Zone de site protégé (église/tour de Villarzel), les travaux du chauffage à pellets sont terminés, le chauffage est mis en route à la cure et les conduites sont installées jusqu'à l'église. La 1^{ère} phase des

travaux est donc terminée, la 2^{ème} phase (intérieur de l'église), mise en place du chauffage, entretien divers, réaménagement des bancs, amélioration de l'éclairage, etc.

La phase suivante sera l'enveloppe extérieure de l'église, nettoyage, consolidation des molasses, entretien de la toiture, ainsi que la revalorisation du bourg cadastral.

Ce projet est mené conjointement par la Commune, par l'association villageoise et par la paroisse.

Une plaquette de présentation est en train d'être créée, afin de rechercher des fonds en 2024-2025, un permis de construire devrait être obtenu fin 2024, pour faire les travaux en 2025.

L'estimation des prix est assez élevée, mais on ne sait pas combien la levée de fond amènera, la priorité étant l'intérieur de l'église, puis l'extérieur et la zone complète en fonction de l'argent à disposition.

M. X. Nicod donne la parole à M. Patrice Donzallaz, président de l'association : « vous trouverez toutes ces informations dans le prochain Villarzel info, l'avancement des travaux dépendra des fonds qui seront trouvés auprès des fondations, des subventions de la confédération et du canton ».

Question : M. J. Gosteli « les dons privés seront -ils possibles ? »

Réponse : « M. Donzallaz : Bien-sûr, on pense d'ailleurs que ce sera financé majoritairement par des dons privés, 10% de subventions de la confédération et 20% du canton, espéré, et tout le reste par des fondations privées ».

M. Xavier Nicod nous annonce sa démission à la Municipalité au 30 juin 2024, après 8 ans de Municipalité, et 5 ans de Présidence du Conseil Général, pour des raisons liées à son occupation professionnelle qui lui prend et lui prendra beaucoup de temps ces prochaines années.

L'élection complémentaire aura lieu le 7.04.2024, le dépôt des listes pour les candidats sera jusqu'au 11 mars 2024.

Xavier Nicod nous informe qu'il reste disponible pour toutes questions que les candidats pourraient se poser.

7. Divers et propositions individuelles

- M. H. Moll: *« Est-il prévu de mettre des défibrillateurs ? »*

- Mme Ch. Schulé : *« C'est en cours de réflexion depuis longtemps, il faut réfléchir ou les mettre, nous attendions aussi de voir le projet de la grande salle, c'est un certain budget car il faudrait en mettre 3, un dans chaque village et il faut aussi réfléchir par rapport à l'utilité par rapport à la population qu'on a »*

- M. G. Morattel : *« Après l'orage, le ruisseau n'est plus assez profond, il déborde régulièrement lors de fortes précipitations, si les canalisations de la route suivent ça va, mais sitôt que la canalisation est bouchée toute l'eau vient, j'ai eu 1,20 m d'eau à la cave ».*

-M. M. Blaser : *« La Municipalité dans sa dernière séance a décidé d'activer plus rapidement le projet d'amélioration foncière qui concerne principalement Sédeilles et qui pourrait donner une réponse à cette question, le cahier des charges a été envoyé au canton dernièrement ».*

- M. A. Miéville : *« Pourquoi le pont en béton avait été démonté pour le remplacer par un pont en bois qui tient pas ? »*

- M. S. Bersier répond : *« C'étaient les pieds du pont qui étaient fichus, pour une question de sécurité, on avait préféré démonter le pont et mettre cette passerelle à la place ».*

- G. J. Gosteli : *« Remercie les gens pour les fenêtres de l'Avent »*

- M. P. Donzallaz ajoute que le 14 décembre il y aura la fenêtre à l'église avec animations et surprises pour les enfants, tout le monde est bienvenu.

Agenda :

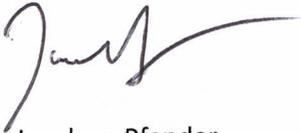
- Pour le Bureau du Conseil : Votations 3.03.24 et 9.06.24., 22.09 et 24.11, le 7.04 pour l'élection complémentaire à la Municipalité.
- Pour le Conseil Général : Assemblées le 24.06 et le 6.12
- Pour les commissions : le 12.06 et le 20.11

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie tout le monde pour sa présence et lève la séance à 21:22.

Lu et approuvé

Villarzel le 24 juin 2024

La Présidente :



Jocelyne Pfander



La secrétaire :



Marie Rossier